



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 4 octobre 2021, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 101, roue 237 sud  
Lot no. 6 278 824 du cadastre du Québec

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE  
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.

Anne Pouleur  
Greffière  
Secrétaire-trésorière